

Lundi 10 mars 2025

Communiqué de presse

France Travail, la Fepem et IPERIA unissent leurs forces pour répondre aux besoins dans le secteur de l'emploi à domicile en Corse.

Dans un contexte du vieillissement de la population et de l'évolution des métiers, France Travail, la Fepem et IPERIA unissent leurs forces pour structurer et développer le secteur de l'emploi à domicile en Corse et répondre aux besoins croissants en emploi et compétences. Cette initiative répond à un enjeu majeur : offrir un accompagnement renforcé aux particuliers employeurs et aux salariés, tout en soutenant la professionnalisation du secteur.

Validée pour une durée de trois ans, la convention sera pilotée par un comité de suivi chargé de garantir la bonne mise en œuvre des actions prévues.

L'objectif de ce partenariat est double : améliorer l'attractivité du secteur de l'emploi à domicile et sécuriser les relations d'emploi, tout en répondant aux défis locaux spécifiques à la Corse.

Les signataires de la convention :

- **France Travail** : Cet établissement public administratif a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les chercheurs d'emploi, tout en soutenant les entreprises dans leurs démarches de recrutement.
- **Fepem (Fédération des Particuliers Employeurs de France)** : La Fepem représente 3,3 millions de particuliers employeurs et 1,2 million de salariés à domicile. Depuis plus de 70 ans, elle soutient et valorise l'emploi à domicile, en proposant des outils pratiques, des conseils personnalisés et en simplifiant les démarches administratives pour une relation de travail déclarée et responsable.
- **IPERIA** : Depuis plus de 30 ans, IPERIA est la plateforme nationale de professionnalisation mandatée par la branche professionnelle des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile pour l'accompagner dans le déploiement de sa politique de professionnalisation. Acteur unique dans le paysage de la formation professionnelle, elle conçoit et propose un dispositif de professionnalisation et d'accompagnement à 360° au service de l'emploi : de l'orientation à l'évolution professionnelle, de la valorisation des compétences à la sécurisation des parcours.

Contacts Presse

Patricia Petreto Olivieri - 06 09 18 65 57 - patricia.petreto@francetravail.fr
Dominique Dardel - 06 11 04 40 39 - presse@fepem.fr
Julia Badets - 06 86 75 56 12 - julia@juliarp.com

Les enjeux clés de la convention :

Les enjeux de cette collaboration sont multiples et stratégiques. Tout d'abord, il s'agit de répondre à l'augmentation des besoins d'accompagnement des particuliers employeurs, particulièrement en raison du vieillissement de la population et des exigences croissantes en matière d'assistance à domicile.

Un autre enjeu majeur réside dans la sécurisation des relations d'emploi au sein du secteur, par la mise en place d'un cadre juridique moderne et adapté aux évolutions sociales. Ce cadre permettra de sécuriser les droits des travailleurs et des employeurs, tout en favorisant une meilleure régulation du secteur.

La professionnalisation des métiers de l'emploi à domicile est également au cœur de cette initiative. Il est essentiel d'attirer de nouveaux talents tout en renouvelant les compétences des salariés existants, dont une part significative partira à la retraite dans les années à venir. Promouvoir ces métiers est une priorité pour améliorer l'attractivité du secteur, notamment auprès des jeunes et des publics éloignés de l'emploi.

Enfin, la convention vise à développer des actions innovantes, spécifiquement adaptées aux besoins et aux particularités du territoire corse. Ces actions permettront d'optimiser l'accompagnement des demandeurs d'emploi et de favoriser leur insertion professionnelle dans un secteur en pleine évolution.

À propos de la collaboration :

Cette convention est une étape clé dans la structuration du secteur de l'emploi à domicile en Corse. Grâce à l'implication de France Travail, de la Fepem, et d'IPERIA, elle devrait permettre de renforcer la professionnalisation du secteur, d'attirer de nouveaux talents et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des particuliers employeurs, tout en répondant aux besoins spécifiques des publics et des territoires corses.